



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 47650

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le manque d'harmonisation des diplômes sportifs à l'échelle européenne. La directive n° 001/19/CEE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les détenteurs de diplômes sportifs n'a pas encore été transposée en droit français. Il aimerait savoir si le Gouvernement entend agir bientôt dans ce sens.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative prépare actuellement le projet de décret d'application de l'article L. 363-3 du code de l'éducation qui précisera les conditions d'exercice des fonctions d'éducateur sportif pour les ressortissants de l'Union européenne. Ce décret doit modifier les décrets du 21 septembre 1989 modifié relatif à l'enseignement contre rémunération et à la sécurité des activités physiques et sportives ainsi que le décret du 25 novembre 1996 relatif à la prestation de services d'éducateur sportif par les ressortissants d'un État membre. Il transposera également la directive 2001/19 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2001 modifiant les directives 89/48/CE et 92/51/CE du Conseil concernant le système général de reconnaissance des qualifications professionnelles. Pour chaque demande, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative devra d'abord vérifier si les connaissances acquises par le demandeur au cours de son expérience professionnelle sont de nature à couvrir, en tout ou en partie, l'éventuelle différence entre le titre acquis par le demandeur et le diplôme requis par l'État membre d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47650

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7500

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2226